Cour d'Appel de Bamako
Tribunal de Grande Instance
de Koutiala

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

N° 385 /PTGI-K

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

Droit de 750F payé en compte du greffe

Nous, Ibrahim Diallo — Président du Tribunal de Grande Instance de Koutiala

(République du Mali)

Vu les pièces suivantes

Extrait de l'Acte de Naissance N°940 de l'année 2007 du centre Secondaire de Kafarkono

CERTIFIONS QUE :

La Nommée Mariam Dembélé

Née le : 27 Novembre 2007

A: Koutiala Cercle de:

Fille de : Yaya et de Salimata Traoré

Profession : Elève

Situation de famille: Celibataire

Domicile Koutiala

Bénéficie de la Nationalité malienne en vertu des articles 224 et suivants de la Loi n°2011 - 087 du 30 décembre 2011 portant Code des Personnes et de la Famille.

En foi de quoi le présent Certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit

Koutiala, le 05 Août 2016

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

Tribunal de Grande Instance 1er Vice Président Koutiala